

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Luxembourg, le 22 juillet 2026

L'Ordre des avocats du Barreau de Luxembourg s'associe à l'Ordre des avocats du Barreau de Diekirch pour condamner avec la plus grande fermeté les actes de violence commis à l'encontre des avocats dans l'exercice de leur profession.

À la suite de l'agression dont a été victime l'un des membres du Barreau de Diekirch dans le cadre de son activité, le Barreau de Luxembourg lui exprime son entier soutien et lui adresse ses vœux de prompt rétablissement.

Le Barreau de Luxembourg rappelle que la Convention pour la protection de la profession d'avocat accorde, notamment dans son article 9, une protection toute spécifique à l'avocat contre les agressions et intimidations, puisqu'il exerce une mission fondamentale dans une société démocratique, à savoir la défense des justiciables.

Cette mission d'intérêt général exige indépendance, intégrité et sécurité.

L'Ordre appelle à une tolérance zéro face à toute forme de violence à l'encontre des avocats et des magistrats, tous deux garants de l'Etat de droit.